UNIV. PARIS 10 (IUT VILLE D'AVRAY)

Référence GALAXIE : 4434

| Numéro dans le SI local : | |
|---|---|
| Référence GESUP : | |
| Discipline : | H5100 - Genie electrique |
| Profil: | Enseignement electronique en DUT GEII Enseignement informatique industrielle et automatisme en DUT GEII et Licence Professionnelle associee |
| Implantation du poste : | 0920956P - UNIV. PARIS 10 (IUT VILLE D'AVRAY) |
| Localisation: | IUT Ville d'Avray |
| Code postal de la localisation : | |
| Etat du poste : | Vacant |
| Adresse d'envoi du dossier : | Procedure dematerialisee Depot du dossier sur GALAXIE - module VEGA 00000 - XXXXX |
| Contact administratif : N° de téléphone : N° de Fax : Email : | Mme POPELIER Service du personnel 01.40.97 48.03 01.40.97.58.54 0000000000 nathalie.popelier@u-paris10.fr |
| Date d'ouverture des candidatures : | ··· |
| Date de fermeture des candidatures : | 11/10/2017 |
| Date de prise de fonction : | 01/09/2018 |
| Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR : | IUT de Ville d'Avray |
| Application spécifique | NON URL application |

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

UNIVERSITE PARIS NANTERRE (IUT DE VILLE D'AVRAY)

Poste n° : 773

| Corps: | Agrégé/Certifié |
|------------------------|---|
| Discipline : | H5100 : Génie électrique |
| Profil : | Enseignement électronique en DUT GEII Enseignement informatique industrielle et automatisme en DUT GEII et Licence Professionnelle associée |
| PROFIL ENSEIGNEMENT | Enseignements d'informatique, informatique industrielle, d'automatisme, d'électronique de puissance et électronique numérique niveau DUT et Licence Professionnelle |
| Composante : | IUT de Ville d'Avray |
| Référence composante : | |

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

| Enseignement Profil: | Le candidat recruté renforcera l'équipe pédagogique au niveau du DUT GEII en formation initiale et en formation par l'apprentissage et de la Licence Professionnelle « Informatique Industrielle, Automatisme et Productique » Des bonnes aptitudes dans le domaine du Génie Electrique et Informatique Industrielle sont nécessaires ainsi qu'un esprit créatif dans le domaine pédagogique (création de nouveaux TP et de maquettes didactiques, méthodes de pédagogies actives,) pour s'adapter à un public varié (âge, baccalauréats généraux, technologiques, professionnels ou équivalence). La charge d'enseignement proposée sera principalement dans le domaine de l'informatique (langage C, base de données,) informatique industrielle (automatisme, supervision,), électronique de puissance, électronique numérique. |
|----------------------|--|
| | La part des projets étant très importante dans les formations, le candidat recruté devra développer et s'investir dans l'encadrement de projets technologiques innovants et pluri-technologiques. |
| | Participation à la direction des études et à l'organisation de la deuxième année en apprentissage en DUT et l'organisation de l'apprentissage en Licence Professionnelle. |
| | De bonnes aptitudes dans relations avec le monde industriel à |

travers les stages et l'apprentissage.

| İ | I I |
|--|--|
| Département d'enseignement : | Génie Electrique et Informatique Industrielle |
| Lieu(x) d'exercice : | IUT de Ville d'Avray 50 rue de Sèvres 92410 Ville d'Avray |
| Equipe pédagogique : | 25 enseignants titulaires |
| Nom du directeur de département : | Thierry Glaisner |
| Tél. du directeur de département : | 06 80 28 27 46 Secrétariat : 01 40 97 48 13 |
| Email du directeur de département : | thierry.glaisner@parisnanterre.fr |
| URL du département : | https://cva-geii.parisnanterre.fr/ |
| DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES: | Le candidat pourra rapidement prendre des responsabilités comme : Direction des études et recrutement en Licence Professionnelle, responsabilité pédagogique d'année ou de la deuxième année en apprentissage, organisation pédagogique dans le département GEII. Par ailleurs, il participera aux démarches pédagogiques initiées au département, ainsi qu'aux manifestations visant à mieux faire connaitre le département GEII aux étudiants de lycée (salons, portes ouvertes). |
| MOYENS | |
| Moyens matériels : | |
| Moyens humains : | |
| Moyens financiers : | |
| Autres moyens : | |
| AUTRES INFORMATIONS | |
| Compétences particulières requises : | Une expérience de la pratique de méthodes pédagogiques actives et par projets sera appréciée. |
| Evolution du poste : | |
| Rémunération : | |

Modalités de transmission des dossiers de candidatures



⚠ PROCEDURE DEMATERIALISEE

Le poste sera publié sur GALAXIE du jeudi 14 septembre 2017 à 10 heures au 11 octobre 2017 à 16 heures à l'adresse suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html

Des informations sont également disponibles sur le site de l'Université Paris Nanterre à l'adresse suivante:

http://www.parisnanterre.fr/personnel-enseignant/enseignants-titulaires-676925.kjsp?RH=1211550295466

La procédure est désormais dématérialisée, les candidats doivent saisir leur déclaration de candidature et transmettre leur dossier dans le domaine applicatif Galaxie, module VEGA.

La liste des pièces obligatoires est :

> Pour tous les candidats :

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité;
- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation adressée à Monsieur le Président de l'Université Paris Nanterre ;
- Copie du dernier arrêté d'avancement (pas de copie écran i-prof);
- Copie du dernier arrêté d'affectation (pas de copie écran i-prof);
- Si le candidat n'est pas en position d'activité, copie de l'arrêté indiquant sa position administrative (détachement, disponibilité, service national, congé sans traitement, etc.);
- Justificatif ROTH (le cas échéant).
- > Pour les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du MEN, lauréats d'un concours externe de recrutement de l'enseignement public (AGREGATION, CAPES, etc.) qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé :
 - Copie de la demande d'intégration dans l'enseignement public adressée au bureau DGRH B2-3 du Ministère.

Aucun document ne pourra être déposé ou pris en compte à partir du 11 octobre 2017 (16 heures)